



Plan de déplacements administration (PDA) de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure à Douains (27)



■ Transports et Mobilité

■ Normandie

Pourquoi agir ?

Territoire marqué par une double influence rurale et urbaine, la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure (CAPE) est composée de 41 communes, accueillant au total plus de 60 000 personnes. Sa situation géographique particulière, entre les agglomérations de Rouen et de Paris, en fait un espace dont l'attractivité résidentielle est croissante. Les transports et la mobilité constituent ainsi un enjeu central pour l'accès aux équipements et services aux publics : la fréquentation du réseau de transports en commun TransCape de l'agglomération a connu entre 2003 et 2013 une progression de 321%. Afin d'améliorer et d'optimiser les conditions de mobilité sur son territoire, la CAPE élabore en 2012 son Plan local de déplacements (PLD).

En parallèle, elle réalise son Plan de déplacements administration (PDA) dans l'objectif de développer pour ses agents des alternatives modales à la voiture particulière, dans la mesure où l'hôtel d'agglomération se situe dans une zone d'activités à mi-chemin entre les deux polarités urbaines du territoire. L'enjeu du PDA est double, à la fois enjeu stratégique pour la collectivité et enjeu pédagogique vis-à-vis des grandes entreprises du territoire, dans la mesure où la CAPE est employeur et Autorité organisatrice de la mobilité (AOM).

Le PDA de la CAPE a débuté par un diagnostic mobilité à l'échelle du siège de la collectivité. Pour des raisons d'organisation interne, les structures hors siège n'ont pas été prises en compte dans un premier temps. Le diagnostic s'est opéré en trois temps, avant d'être complété par une grande enquête mobilité :

1. cartographie des lieux de résidence des agents ;
2. accessibilité du site (étude des différents modes de déplacements à disposition des agents) ;
3. contexte général de la collectivité (horaires fixes et variables, part des cadres aux horaires non fixes, existence de voitures de service, etc.).

A l'issue de ce diagnostic, des ateliers thématiques ont été mis en place avec les agents volontaires, sur leur temps de travail. Ces ateliers ont permis de discuter des propositions émanant du diagnostic, et des pistes de réflexion les plus pertinentes pour l'incitation au changement des pratiques de mobilité. La CAPE a été aidée par l'agence de conseil en mobilité Iter, qui a permis de dynamiser la construction du PDA à chaque étape de son élaboration et de définir un cadre de projet partagé suffisamment fiable pour assurer la pérennisation et la réussite du projet.



Organisme

Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure (CAPE)

Partenaires

- Iter (agence de conseil en mobilité)
- ADEME

Coût

13 620 € TTC (inclus dans les 78 800 € TTC de l'étude complète comprenant le Plan local de déplacements).

Date de lancement

2012

Exemples à suivre téléchargeables sur le site de l'ADEME (www.ademe.fr).

Enseignements :



Le manque de moyens financiers à engager entraîne inévitablement le report, voire l'annulation, des actions prévues dans le programme d'action du plan de déplacements administration (PDA).

C'est pourquoi un véritable engagement des élus sur le sujet est crucial pour programmer au budget les actions liées au PDA, et ainsi assurer sa faisabilité et durabilité.

Présentation et résultats

Suite au diagnostic mobilité et aux discussions thématiques engagées avec les agents, un programme d'action en cinq axes a été élaboré.

- Axe 1 : Communiquer pour informer et sensibiliser.
- Axe 2 : Créer un usage des transports collectifs.
- Axe 3 : Favoriser le covoiturage.
- Axe 4 : Encourager la pratique du vélo.
- Axe 5 : Rationnaliser les déplacements en journée.

Le contexte budgétaire de la collectivité a fortement changé depuis l'élaboration du plan d'action. Toutes les actions ayant un impact budgétaire ont été reportées. Pour les mêmes raisons, le contact avec les entreprises du territoire pour les inciter à initier des Plans de déplacements entreprise (PDE) a été reporté. La Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure (CAPE) a fusionné avec deux communautés de communes voisines le 1^{er} janvier 2017 pour devenir Seine Normandie Agglomération. La politique de mobilité de la nouvelle agglomération formée reste encore à définir dans les mois à venir.

Toutefois, le Plan de déplacements administration (PDA) a permis :

- d'informer tous les agents des moyens de transport en commun disponibles (le diagnostic ayant révélé qu'ils étaient peu connus) ;
- d'identifier des bonnes pratiques déjà en place (covoitureurs et cyclistes qui, montrés en exemple, ont pu inciter d'autres agents à tester ces nouveaux modes).

Focus

La Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure CAPE est partenaire du dispositif régional ATOUMOD, réunissant les 15 Autorités Organisatrices de la mobilité (AOM) de Haute-Normandie et leurs exploitants, qui permet d'utiliser différents transports en région avec le même titre. Ce service global intègre :

- un calculateur d'itinéraires recensant tous les trajets possibles en transports en commun ;
- un support unique utilisable sur tous les réseaux de Normandie ;
- une tarification multimodale des transports à terme.

D'ordinaire, ces services sont organisés distinctement au sein de chaque collectivité. En Normandie, les réseaux de transport sont pensés comme un ensemble de liaisons et de services indissociables les uns des autres.

Facteurs de reproductibilité

Afin de donner la possibilité à tous les habitants du territoire de se déplacer sans avoir systématiquement recours à la voiture, la CAPE s'est donné comme objectif de développer l'offre en transport en commun sur son territoire. Pour ce faire, elle a pris en compte les besoins de tous les habitants de la CAPE, organise un rabattement pertinent en milieu rural vers les principaux pôles urbains et les gares, améliore l'intermodalité et coordonne les réseaux de transport sur le territoire.

La CAPE utilise divers outils à sa disposition qu'elle met en cohérence pour renforcer sa politique de transport : Schéma de cohérence territoriale (SCOT), Plan local de déplacements (PLD), Plan de déplacements administration (PDA), Plan Climat Energie Territorial (PCET)...

POUR EN SAVOIR PLUS

☉ Sur le site internet de l'ADEME :
<http://www.ademe.fr/expertises/mobilite-transports>

☉ Le site de l'ADEME en Normandie :
<http://haute-normandie.ademe.fr/>

☉ Le site de Seine Normandie Agglomération (anciennement CAPE) :
<http://www.cape27.fr/>

CONTACTS

☉ Marie Bayle-Argueyrolles
Chef de service Mobilités
Seine Normandie Agglomération
Tél : 02 32 53 50 03
mbayle@sna27.fr

☉ ADEME Normandie
Tél : 02 35 62 24 42
ademe.normandie@ademe.fr